


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20251703-01 Du 17 mars 2025 FOOT RÉFECTION DE LA PELOUSE MAÎTRISE D'ŒUVRE RÉSULTAT DE LA CONSULTATION</p>
--	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	12.03.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.03.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (11)

Absents : CHATAING P – PITAVY A – DAURELLE T (3)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**FOOT RÉFECTION DE LA PELOUSE
MAÎTRISE D'ŒUVRE
RÉSULTAT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les résultats de la consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de rénovation de l'aire de jeux du stade de foot.

Date de la consultation : 10 février 2025

Date de remise des offres : 28 février 2025

Publication de l'annonce : plateforme de dématérialisation du Département de la Loire – AWS

Nombre de dossiers retirés : 18

Une seule offre a été remise : Cabinet **OXYRIA** de FOURNEAUX – 42470

Montant des honoraires proposés : **4.92 %** soit pour une enveloppe estimative des travaux de 180 000 €, un montant d'honoraires de 8 860 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Valide** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet **OXYRIA** pour un forfait d'honoraire à **4.92 %** ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 18 mars 2025.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance